

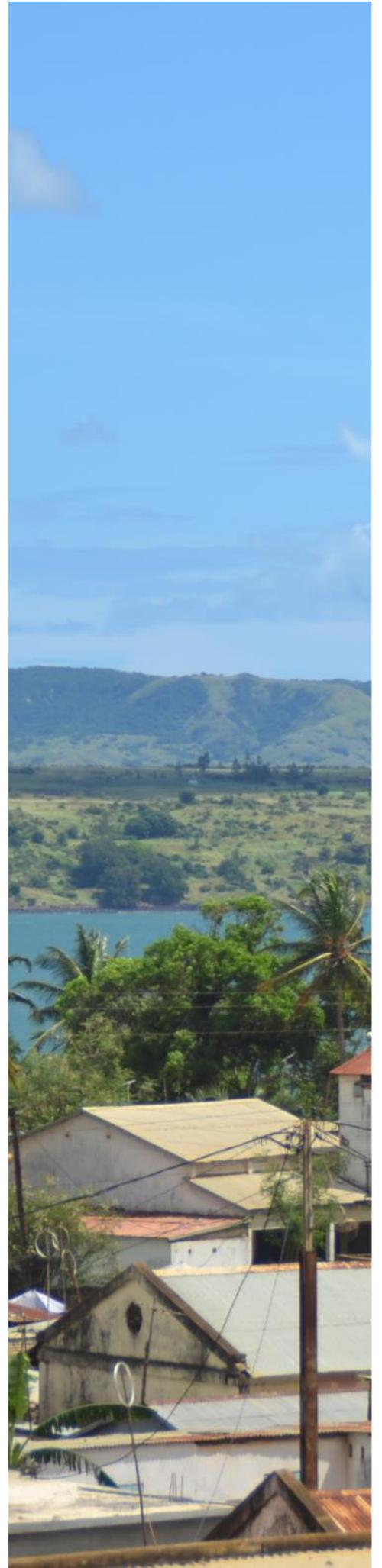
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017



GRANDIR
DIGNEMENT

ASSOCIATION LOI DE 1901
NON-PROFIT ORGANIZATION



SOMMAIRE

Introduction

Actions internationales

- 1. Interventions Carcérales**
- 2. Plaidoyer, renforcement des compétences et sensibilisation**
- 3. Promotions des mesures et peines alternatives à la détention**

Actions en France

Rapport financier de 2017

Notre conseil d'administration

Partenaires techniques et financiers



INTRODUCTION

Notre vision

Grandir Dignement considère que chaque enfant, quel que soit son passé, doit être traité dans le respect de sa dignité humaine et doit pouvoir devenir acteur de sa vie et de la société.

Adhérente au réseau Don Bosco Action Sociale, Grandir Dignement s'inspire de la pédagogie salésienne de Jean Bosco. Enfin, l'association accomplit toutes ses actions dans la sobriété et la simplicité.

Nos missions

Grandir Dignement est une ONG française créée en 2010 qui intervient auprès des enfants en conflit avec la loi. Elle œuvre simultanément en **France**, à **Madagascar** et au **Niger**.

Dans ces trois pays d'intervention et à travers de contextes très différents, Grandir Dignement cherche à garantir le respect de la dignité humaine en milieu carcéral et plus généralement durant tout le processus judiciaire.

L'organisation s'inscrit ainsi dans trois objectifs complémentaires :

Protéger les enfants détenus et les accompagner dans leur réinsertion

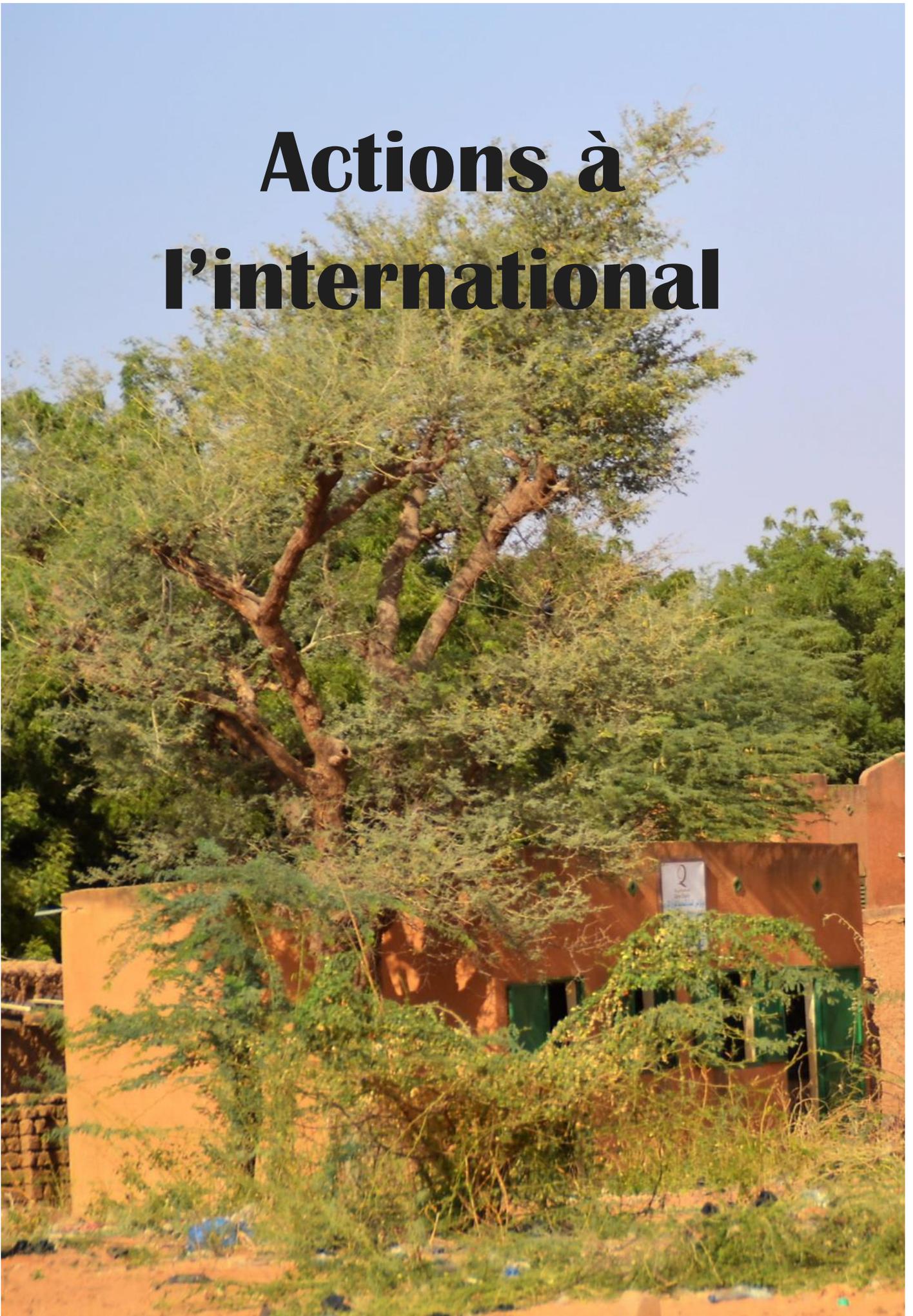
Promouvoir les alternatives à la détention et les dispositifs post-carcéral

Appuyer les institutions et mener un plaidoyer en faveur d'une amélioration du traitement et de la perception des enfants en conflit avec la loi





Actions à l'international



Madagascar

En 2014, Madagascar occupait la 154ème position mondiale avec 0,510 selon le classement du PNUD. En 2016, l'âge moyen de la population était de 19 ans et demi, le taux de fécondité était de plus de 4 enfants par femme et il était estimé qu'en 2010, 75,3% de la population vivaient sous le seuil de pauvreté.

Ces différentes données renseignent sur le niveau de pauvreté économique de ce pays et la pression démographique à laquelle il est confronté actuellement.

Les difficultés socio-économiques de Madagascar conduisent à des carences dans le milieu carcéral. Environ 800 enfants, âgés de 8 à 18 ans, sont incarcérés ou placés au sein d'établissements pénitentiaires. En raison de fonds insuffisants, les conditions d'incarcération sont bien souvent délétères. La plupart de ces enfants est placée en détention préventive et donc en attente de jugement.

La République de Madagascar est historiquement le premier pays d'intervention de Grandir Dignement. C'est en 2009, qu'Hélène et David MULLER, éducateurs spécialisés et volontaires à Madagascar, visitent un centre de rééducation de l'administration pénitentiaire où vivent une centaine d'enfants âgés de 8 à 18 ans.

Ils décident de mettre en place un projet à caractère social, caractérisé par la mise en œuvre d'un suivi éducatif, de formations professionnelles et d'animations pédagogiques. Ce travail, conduit en partenariat avec le Ministère de la Justice de Madagascar, bénéficie progressivement de la reconnaissance et du soutien financier de bailleurs internationaux.

Progressivement, les conditions de vie s'améliorent et

les jeunes bénéficient d'une prise en charge plus respectueuse de leur dignité humaine. Peu à peu, l'association étend ses activités et intensifie ses interventions.

Actuellement, Grandir Dignement intervient au sein de 4 établissements pénitentiaires, initie un service d'accompagnement au sein des postes de polices (SAMPAs), développe un service de liberté surveillée et accompagne des jeunes sortis de détention à travers le Service d'Insertion en Milieu Ouvert (SIMO). En matière de plaidoyer législatif, Grandir Dignement a notamment soutenu l'adoption et l'effectivité des récentes lois portant sur l'intérêt des mesures alternatives à la détention (loi 2016_018 du 22 Août 2016 relative aux mesures et à la procédure applicables aux enfants en conflit avec la loi).

Niger

La République du Niger est devenue une nation indépendante en 1960. En 2017, le Niger fait partie des pays les moins avancés (PMA) selon la classification de l'ONU. En effet, en 2012, le Niger occupait, au niveau de l'IDH, la 187ème position mondiale. La même année, le taux de fécondité du pays était de 7,57 enfants par femme, ce qui positionnait le Niger au premier rang des nations.

Ces différentes données renseignent sur le niveau de pauvreté du pays ainsi que sur la pression démographique à laquelle il est actuellement confronté. Les élections au début de l'année 2016 témoignent d'une relative stabilité politique qui doit néanmoins être relativisée au regard de l'histoire mouvementée du pays. Ainsi, de nombreuses crises politiques sont survenues depuis l'indépendance de 1960. A noter également, les attaques régulières de groupes djihadistes particulièrement violents sur

diverses zones du territoire, ce qui entretient un climat d'insécurité et génère de nombreux déplacements de populations.

De ce contexte, particulièrement tendu, découle des manquements au respect des Droits de l'Homme auxquels les gouvernements successifs peinent à mettre un terme. En 2013, le rapport publié par le service pour la défense de la démocratie et des Droits de l'Homme du Département d'État des États-Unis, et portant sur l'application des Droits de l'Homme en République du Niger, révèle des problèmes en terme de respect des droits humains très préoccupants ; notamment dans les prisons et centres de détention où les conditions de vie sont délétères, voire inhumaines.

Toutefois, depuis quelques années, le Niger entend améliorer son système judiciaire juvénile. En témoigne la Politique Nationale de la Protection Judiciaire Juvénile (PNPJJ) du Niger pour la période 2014-2018 qui vise, à travers ses interventions prioritaires, à adopter des mesures alternatives à l'incarcération des mineurs en conflit avec la loi.

L'un des principes directeurs de la PNPJJ est le recours aux mesures éducatives et aux mesures alternatives à la détention préventive et à l'emprisonnement. Dans le même sens, la loi n°2014-72 du 20 novembre 2014 déterminant les compétences, les attributions et le fonctionnement des juridictions pour mineurs au Niger, a doté le pays d'un cadre légal garantissant le respect de droits de l'enfant, conformément aux exigences internationales en la matière.

Depuis Janvier 2016, Grandir Dignement entend accompagner les acteurs étatiques nigériens afin de contribuer à la réalisation de la PNPJJ, c'est-à-dire d'une politique nationale en faveur d'une Justice des mineurs adaptée, éducative et respectueuse des Droits de l'Enfant. En ce sens, les équipes de Grandir Dignement sont engagées sur les localités de Niamey et Zinder. Outre les interventions en milieu carcéral, l'association initie en lien avec les acteurs institutionnels et les partenaires techniques et financiers, un nouveau dispositif de mesures alternatives à la détention des personnes mineures : le **Placement éducatif en milieu ouvert (PEMO)**.



INTERVENTIONS CARCERALES

Grandir Dignement a vocation à protéger et accompagner les personnes mineures incarcérées qui représentent, pour des raisons diverses, une population extrêmement vulnérable. Nombre de ces enfants se trouve déjà en situation de vulnérabilité avant même la mise en détention.

En effet, la plupart d'entre eux est issue des quartiers les plus défavorisés ou vient de zones rurales où une partie de la population vit dans une extrême précarité. Ils ont souvent connus abandons, échecs, décrochage scolaire et exploitation par le travail. Pour les filles, cette exploitation se traduit souvent par la prostitution ou l'esclavage domestique. Un grand nombre d'entre eux a été confronté à la drogue, à la violence des bandes, aux groupes armés et à la vie dans la rue.

Cette population, déjà fragilisée, doit faire face à une situation de vulnérabilité encore plus importante durant l'incarcération où leurs besoins fondamentaux d'enfant ne sont pas pris en compte. L'association a en effet constaté un manque aigu de prise en charge des mineurs incarcérés et le non-respect de leurs droits fondamentaux, eu égard à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (accès à l'éducation limité, conditions sanitaires et

alimentaires extrêmement précaires, accompagnement judiciaire et alternative à la détention inexistant, surpopulation carcérale, etc.).

Fort de ce constat, Grandir Dignement assure une présence au sein de 6 établissements pénitentiaires de la République de Madagascar et de celle du Niger.

Les activités menées recouvrent divers aspects :

- **Assistance alimentaire et médicale** (distribution alimentaire, calcul de l'IMC, prise en charge lors de cas d'urgences ingérables en l'état par l'administration pénitentiaire, partenariat avec les structures médicales et/ou infirmiers pénitentiaires...)

- **Accompagnement éducatif & psychologique** (présence de travailleurs sociaux 5 à 7 jours/semaine, mise en place d'entretien d'accueil, d'entretien individuel de suivi, de visite à domicile, préparation à la réinsertion, gestion du quotidien, ateliers éducatifs et animations.)

- **Suivi judiciaire** (rédaction de rapport de comportement, accompagnement des jeunes lors des audiences et jugements, collaboration avec les avocats et les familles.)

- **Scolarisation** (ateliers de formations professionnelles, alphabétisation et remise à niveau)



Madagascar

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

4 situations de maltraitance ont été révélées au cours de l'année 2017. Une enquête a été menée par un membre de la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire pour 3 d'entre elles. Grandir Dignement reste convaincue du double intérêt de ces signalements. En effet, ils permettent d'une part d'identifier et de rendre compte des actes de maltraitements commis afin que les autorités compétentes puissent se saisir à tout moment de ces éléments pour se positionner face à de tels actes. D'autre part, le fait de signaler réaffirme notre positionnement et génère un effet dissuasif.

SIGNALEMENT DE DETENTION ARBITRAIRE

Nous avons pu constater que plusieurs jeunes étaient victimes de détention arbitraire. En effet, leurs mandats de dépôts avaient expirés depuis plusieurs semaines, voire des mois pour certains. Suite à notre intervention, les 9 jeunes en concernés ont été libérés.

EPIDEMIE DE PESTE

La fin de l'année 2017 a été marquée par l'épidémie de peste sur la capitale et sur d'autres provinces. Un fort partenariat a dû être mobilisé pour prévenir l'entrée de la peste dans les établissements pénitentiaires, pour être en mesure de la détecter rapidement chez les personnes détenues et éventuellement chez le personnel d'encadrement, ainsi que pour mettre en place un dispositif de prise en charge rapide de la personne infectée et de ses codétenus les plus proches.

INTERRUPTION DES CONSULTATIONS DENTAIRES A LA MAISON CENTRALE D'ANTANIMORA

La dentiste bénévole n'a pas pu nous proposer ses services en 2017 en raison de sa nomination à un poste proposé par le Ministère de la Santé. Les consultations dentaires n'ont pu être poursuivies en 2017, malgré nos recherches de partenaires, notamment auprès de la fondation Mérieux du Consulat de Monaco.

ARRÊT DE L'AVICULTURE

Cette formation s'est vue stoppée de manière assez brutale car les poules ont été perturbées par les bruits de dynamite utilisés de plus en plus fréquemment dans la carrière juste à côté du centre, et elles se sont arrêtées de pondre quasiment en même temps. Un projet d'élevage de poulets de chair est en cours de réflexion.

ARRÊT DE LA CULTURE HORS-SOL A LA MAISON CENTRALE D'ANTANIMORA

Durant le dernier trimestre 2017, cette formation s'est vue arrêtée en raison du manque d'eau. Peu de robinets sont en état de marche et l'installation est telle que le quartier mineur est le dernier à être approvisionné. Suite à nos nombreuses sollicitations, des travaux de réhabilitation sont envisagés pour le 1er trimestre 2018.

FEVRIER 2017 : OUVERTURE D'UN SERVICE D'INSERTION EN MILIEU OUVERT

L'objectif de ce service est de mettre en œuvre un **accompagnement des jeunes à leur sortie de détention par des travailleurs sociaux**. Un répertoire des partenaires susceptibles de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des mineurs sortant de détention a été établi.

En ce qui concerne l'accompagnement, les différentes tâches des travailleurs sociaux sont :

- Pendant la période de placement du jeune, **prendre contact avec son travailleur social référent et avec le jeune lui-même**, créer du lien avec ce dernier et sa famille, évaluer sa situation et recueillir leurs souhaits et projets à terme.
- **Élaborer un projet de réinsertion** pertinent et adapté aux souhaits et capacités du jeune et de sa famille,
- **Accompagner le jeune à la sortie de détention dans**

la réalisation du projet défini (visites à domicile, médiations familiales, soutien psycho-social, appui à la recherche d'activités favorisant la réinsertion..)

En raison de la durée de prise en charge du jeune, qui s'étale sur plusieurs mois, le nombre de jeunes accompagnés en 2017 n'a cessé d'augmenter au fur et à mesure des mois.

FIN 2017, 91 JEUNES ETAIENT SUIVIS PAR GRANDIR DIGNEMENT

Malheureusement, en l'absence de partenaire financier, l'avenir du SIMO n'est pas assuré pour 2018, plusieurs contrats de travailleurs sociaux n'ayant pu être reconduit. Grandir Dignement recherche actuellement une solution afin de pérenniser ce service qui semble primordial afin de répondre à l'objectif d'insertion des jeunes à leur sortie de détention.





Niger

LA SITUATION DES MINEURS PRESUMES LIES A UN GROUPE TERRORISTE

Depuis l'ouverture de sa délégation au Niger, Grandir Dignement plaide régulièrement pour un **meilleur accès au droit pour les mineurs présumés liés à un groupe terroriste**. En juin 2017, un grand nombre de ces jeunes a été libéré.

DE 50 MINEURS PRESUMES LIES A UN GROUPE TERRORISTE EN DECEMBRE 2016, ILS N'ETAIENT PLUS QUE 17 EN DECEMBRE 2017

Les quelques jeunes toujours détenus bénéficient d'une amélioration de leur suivi judiciaire, comme en témoigne les nombreuses auditions pour lesquelles ils ont été extraits de détention. Toutefois, Grandir Dignement souhaite poursuivre ses efforts pour protéger les droits de la défense de ces jeunes.

SANTE

Suite à une crise liée à la drépanocytose dont il était porteur, un jeune du quartier mineur de la maison d'arrêt de Niamey est décédé dans la nuit du 12 janvier 2017.

FÊTE DU 13 DECEMBRE

NIGER LAFO IZEYMA TCHENDI, GATE'AFFO **QUE LE PEUPLE NIGERIEEN SE TIENNE LA MAIN POUR ÊTRE UNI**

Ces mots raisonnent au rythme des djembés au sein de la prison civile de Niamey en cette matinée du 13 décembre. Ce sont les paroles d'une chanson composée et mise en scène par une partie des jeunes incarcérés, accompagnés par l'animateur socio-culturel de l'ONG Grandir Dignement.

Extrait du texte littéraire produit par un jeune de Niamey :

« Il y a des innocents qui ont été arrêtés
Ils ont été calomniés, on les a arrêtés
Sachez que Dieu est là, il sait tous ceux qui sont
innocents
Moi je suis innocent
Avec mes parents qui sont aussi innocents
Nous étions sur la route vers le puits
On nous a pris tout innocent, on a refusé de nous
relâcher,
On se rappelle que mon souhait est qu'on nous
libère »



PLAIDOYER, RENFORCEMENT DES COMPETENCES ET SENSIBILISATIONS

L'action de Grandir Dignement vise à soutenir les Ministères de la Justice dans la mise en place d'une réelle stratégie en faveur des mineurs en conflit avec la loi.

Après plusieurs années d'interventions au sein des établissements pénitentiaires et fort d'une collaboration étroite avec les Ministères, l'objectif est désormais, au-delà des interventions directes, **d'encourager et de soutenir les Etats** afin qu'ils mènent une politique spécifique relative à la justice des mineurs. En ce sens les activités suivantes ont été menées en 2017 :

- **Promouvoir l'amélioration de la législation et/ou favoriser son effectivité**
- **Renforcer les compétences des acteurs étatiques** (formation des agents pénitentiaires en poste, interventions au sein des écoles de formation, actions de sensibilisation...)
- **Réaliser un plaidoyer en faveur de la séparation effective des mineurs et des majeurs**
- **Garantir l'assistance judiciaire gratuite et obligatoire pour les mineurs**
- **Favoriser le dialogue interministériel**
- **Evaluer à l'échelle régionale ou nationale la situation de la détention des personnes mineures** (recueil de données, contact avec l'administration

pénitentiaire et les organisations de la société civile, rédaction d'études etc.)

Autant d'activités permettant, à terme, de conforter les états dans leur propre capacité à conduire une politique de Justice juvénile conforme aux droits de l'enfant.

Au-delà de l'appui technique et du plaidoyer au niveau des Ministères de la Justice ; Grandir Dignement considère que tous les efforts seront vains si la société persiste à considérer ces jeunes, anciennement en prise avec la justice, comme des nuisibles irrécupérables. C'est la raison pour laquelle Grandir Dignement mène des activités ciblant l'opinion publique dans son ensemble.

- **Organisation et/ou participation à des évènementiels ;**
- **Echanges et débats** avec la société civile et les acteurs communautaires;
- **Mise en valeur du potentiel des jeunes.** Ainsi, Grandir Dignement s'efforce d'impliquer au mieux les jeunes eux-mêmes, en tant qu'acteurs de leur propre plaidoyer.



Madagascar

SOUTIEN EN VUE DE L'EFFECTIVITE DE LA LOI 2016_018 RELATIVE AUX MESURES ET A LA PROCEDURE APPLICABLE AUX ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI

Depuis fin 2015, Grandir Dignement soutient le Ministère de la Justice dans l'élaboration d'un projet visant à remplacer l'ordonnance 62-038. Cette nouvelle loi, promulguée le 22 août 2016, est parue au Journal Officiel du 10 novembre 2016 (J.O. n°3716 du 10 novembre 2016). Elle porte le nom de loi 2016-018, relative aux mesures et à la procédure applicable aux enfants en conflit avec la loi. Pour rappel, elle intègre de nombreuses avancées en faveur du respect des

droits des enfants en conflit avec la loi.

Cette année 2017, l'objectif était de faciliter l'entrée en vigueur de cette loi. En ce sens, Grandir Dignement a transmis au Ministère de la Justice un document faisant état, pour fin janvier 2017, de la liste de mineurs détenus à la Maison Centrale Antanimora qui seront concernés prioritairement par la rétroactivité de la loi 2016-018.

CONCEPTION D'UN KIT DE PLAIDOYER

Un document de capitalisation et de sensibilisation sur la mesure de liberté surveillée et sur l'intérêt des mesures alternatives à la détention a été produit à l'intention du grand public et des acteurs de l'organe judiciaire. Il vise à :

- mettre en avant l'intérêt de la mesure de liberté surveillée et de définir son cadre de mise en œuvre.
- identifier les bonnes pratiques de la mesure de liberté surveillée et démontrer les opportunités de réinsertion que cette mesure offre aux mineurs en conflit avec la loi.
- établir des statistiques concernant les motifs d'inculpation des mineurs bénéficiant de cette mesure et des suites pénales qui sont données à leurs affaires lorsque la mesure alternative est ordonnée comme mesure préventive.

Janvier, Février, Mai et Juillet 2017

17 Journées d'ateliers de formation au sein des quatre établissements pénitentiaires.

Ces formations avaient principalement comme thématiques le travail en équipe, l'autorité conjointe, la prévention de la maltraitance, ou encore la préparation à la réinsertion.

Novembre 2017

Atelier de travail avec de nombreuses directions de l'administration pénitentiaire relatif à la prévention de la maltraitance.

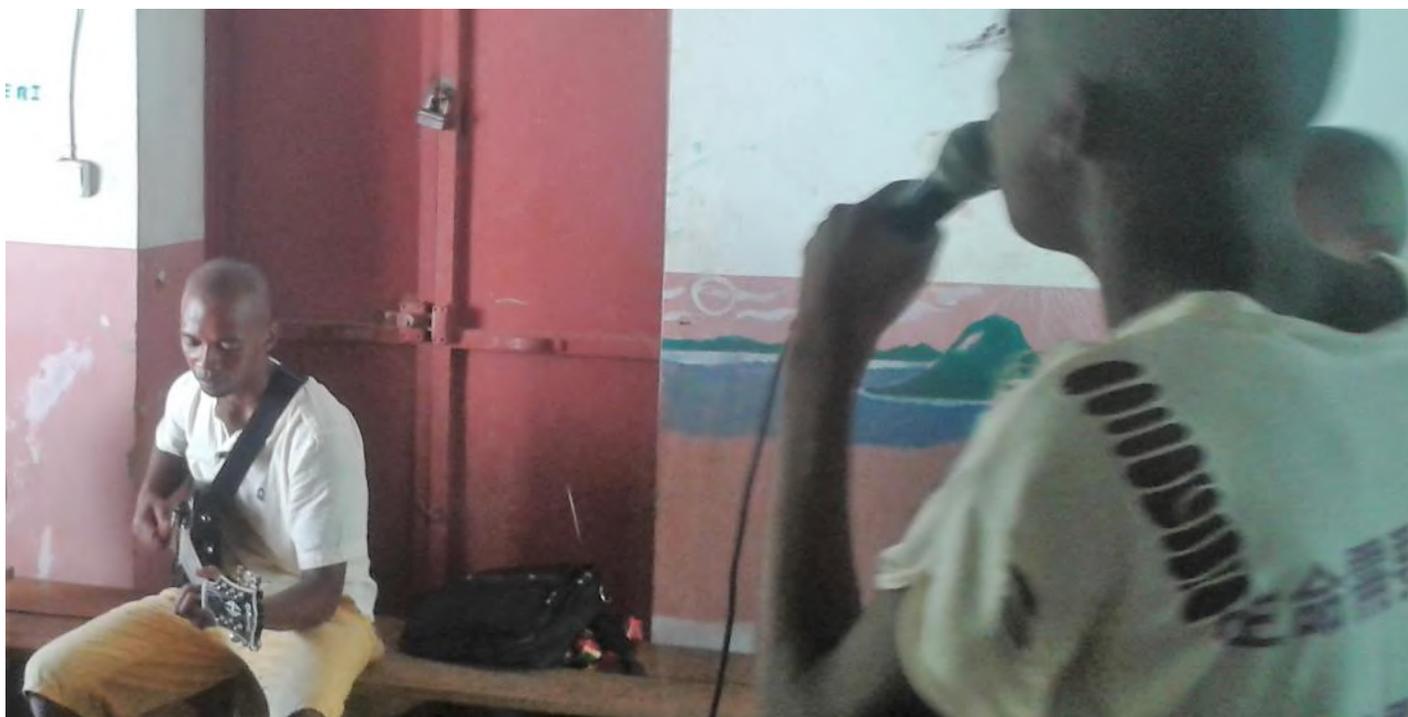
Novembre à Décembre 2017

Interventions à l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire.

Décembre 2017

Formation à la protection de l'enfance auprès d'agents des forces de l'ordre à Antananarivo





EXTRAIT DU DOCUMENT « VERS L'EFFECTIVITE D'UNE SEPARATION CARCERALE MAJEURS/ MINEURS A MADAGASCAR »

Depuis 2014, et la publication de l'état des lieux de la détention des mineurs à Madagascar par Grandir Dignement, plusieurs évolutions positives quant à l'effectivité de la séparation carcérale ont eu lieu. En 2014, seules 17 maisons centrales, contre 20 actuellement bénéficiaient d'un quartier pour mineurs.

EN 3 ANS, LE NOMBRE DE MAISONS CENTRALES RESPECTANT LA SEPARATION ENTRE MINEURS ET MAJEURS EST PASSE DE 43% A 50%.

Ces données traduisent une réelle volonté de l'administration de se mettre en conformité avec ses engagements.

1) Construction de quartiers mineurs grâce aux partenariats avec des associations ou organisations de la société civile

La décision d'affecter de l'argent public à la construction de quartiers pour mineurs est du ressort des instances gouvernementales qui sont les seules habilitées à juger de l'opportunité de développer et soutenir la réalisation de tels projets. Cependant, même en l'absence de budget étatique dédié, il demeure possible d'avancer sur cette question grâce aux partenariats avec les organisations nationales et internationales intervenant en milieu carcéral.

A cet égard, plusieurs réalisations récentes méritent d'être mises en avant :

A **Morondava**, un nouveau quartier pour mineurs a été construit, il est occupé depuis avril 2017 suite à l'affectation de personnel de l'administration pénitentiaire en son sein. Ce quartier a été construit grâce à l'appui technique et financier de **l'Association Chrétienne pour le Développement et l'Action Environnementale de Madagascar (ACDEM)**, il a une capacité de 30 places.

En 2015, le quartier mineur de la maison centrale de **Morombe** a été réhabilité grâce à l'appui technique et financier du Comité International de la Croix Rouge (CICR).

A **Maevatanana**, jusqu'à août 2016, une surpopulation accablante obligeait les détenus majeurs comme mineurs à se relayer pour dormir durant la nuit, dans le même espace, faute de place suffisante. Suite à l'initiative du chef d'établissement, et à sa volonté de s'ouvrir aux partenaires afin de mettre en œuvre une politique d'amélioration des conditions de détention et de respect des droits des personnes détenues, un appui technique et financier de la part du CICR a pu être obtenu concernant la construction et la réhabilitation d'infrastructures.

Préalablement aux travaux, des études sur l'espace disponible et les normes de sécurité à respecter ont été menées par l'administration pénitentiaire. Les travaux ont débuté en mai et se sont achevés en juillet 2016, le nouveau quartier mineur est occupé depuis le 15 août 2016. De plus, grâce à un étroit partenariat entre administration pénitentiaire et judiciaire, le transfert de personnes prévenues vers la maison centrale de Mahajanga a pu être organisé et permettre ainsi une diminution de la population carcérale de Maevatanana.

Niger

FORMATION DES ACTEURS ETATIQUES

Au cours de l'année 2017, les équipes de Grandir Dignement ont mené 3 journées de formation auprès des travailleurs sociaux en charge des jeunes sous mesure de Placement éducatif en milieu ouvert. Ces travailleurs sociaux sont issus du Ministère de la Justice, de la Direction régionale en charge de la protection de l'enfance ainsi que de Grandir Dignement. Par ailleurs, trois ateliers de sensibilisation auprès des forces de l'ordre et des magistrats ont été réalisés.

PROMOTION DU DIALOGUE INTERMINISTERIEL

L'approche interministérielle semble nécessaire pour surmonter les difficultés liées à la détention des mineurs et plus globalement à la délinquance juvénile. En ce sens, les équipes de Grandir Dignement ont organisé et/ou participé à plusieurs réunions conjointes entre le Ministère de la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant et le Ministère de la Justice.

PLAIDOYER EN VUE DE LA REACTIVATION DU TRAVAIL D'INTERET GENERAL

Depuis la création d'une délégation en République du Niger, Grandir Dignement s'est positionnée comme un partenaire pour la réactivation des TIG. A ce titre, Grandir Dignement a participé en 2016 au Comité national chargé du suivi de l'application du Travail d'Intérêt Général dans les juridictions pour mineurs ainsi qu'à une journée d'information. Cependant, le TIG n'a pas été relancé en 2017, et c'est pourquoi, dans les années à venir, Grandir Dignement souhaite continuer à accompagner sa relance.

LANCEMENT D'UN DISPOSITIF EXPERIMENTAL DE MESURE ALTERNATIVE A LA DETENTION

Grandir Dignement a initié en juin 2017 un projet-pilote novateur sur Niamey relatif à une mesure alternative à la détention provisoire intitulé **PEMO : Placement éducatif en milieu ouvert**.

Ce projet est soutenu conjointement par **l'Union Européenne et par l'UNICEF**. Il s'inscrit pleinement dans la Politique Nationale de la Protection Judiciaire Juvénile (PNJJ) pour la période 2014-2018 qui vise, à travers ses interventions prioritaires, à adopter des mesures alternatives à l'incarcération des mineurs en conflit avec la loi. Plusieurs réunions organisées avec nos partenaires entre juin 2016 et juin 2017 ont permis la conception du projet en conformité avec les objectifs des partenaires impliqués.

Concrètement, la mesure de placement éducatif en milieu ouvert, ordonnée par le juge, lui permet de

mandater un travailleur social pour suivre un jeune inculpé en matière délictuelle. Ce suivi dure en principe 3 mois, durée qui peut être renouvelée selon l'appréciation du juge.

Tout au long du suivi, le travailleur social communique au juge des rapports lui rendant compte de l'évolution du jeune et des avancées de son insertion socioprofessionnelle. Dès lors, les objectifs sont d'éviter la récidive du jeune, de l'autonomiser en l'aidant à développer un projet de vie crédible, ainsi que de régler d'éventuelles problématiques familiales impactant la vie sociale et psychologique du jeune.

Cependant, le TIG n'est toujours pas effectif en 2017. Grandir Dignement souhaite continuer à accompagner sa relance dans un objectif de diversification des options judiciaires alternatives à l'incarcération.

ÉLABORATION D'UNE ETUDE RELATIVE A LA DETENTION DES MINEURS A NIAMEY

Sur la base de l'intervention de Grandir Dignement au sein de la Maison d'arrêt de Niamey, une étude a été réalisée entre octobre 2016 et novembre 2017 afin d'analyser en détail le profil des mineurs détenus, les principales problématiques observées et les préconisations.

Cette étude - fruit d'une collaboration de tous les instants avec les travailleurs du Ministère de la Justice, des juridictions, de l'administration pénitentiaire, et des ONG et OSC intervenant en milieu carcéral - porte sur 112 mineurs détenus, répartis entre le quartier mineur ou le quartier des femmes de la Maison d'arrêt de Niamey.



PROMOTION DES MESURES ET PEINES ALTERNATIVES A LA DETENTION

ARTICLE 37 DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (CIDE) : « L'ARRESTATION, LA DETENTION OU L'EMPRISONNEMENT D'UN ENFANT DOIT N'ÊTRE QU'UNE MESURE DE DERNIER RESSORT. »

En ce qui concerne la justice juvénile, tant à Madagascar qu'au Niger, les autorités prennent progressivement leur distance avec l'incarcération des mineurs. Le constat d'échec de la solution carcérale est accentué par l'état de délabrement des infrastructures et des services caractérisant le système pénitentiaire de ces deux États, qui peinent à garantir le respect de la dignité humaine. Enfin, les dynamiques démographiques et urbaines, assez similaires pour les deux pays, incitent les autorités à identifier rapidement des solutions nouvelles afin d'éviter une implosion prochaine, liée à une surpopulation croissante, de leur système pénitentiaire. Cette tendance est observée notamment par l'adoption de récentes lois, entre 2014 et 2016, qui insistent sur l'intérêt des mesures alternatives à la détention.

Ces nouveaux arsenaux juridiques ambitieux vont clairement dans le sens d'une justice plus sociale et restauratrice.

En 2017, Grandir Dignement a continué à apporter son soutien aux Ministères de la Justice des deux pays à travers un projet-pilote de mesures alternatives à la détention.

Concrètement, la mise en détention préventive des mineurs commence, modestement mais assurément, à reculer tant à Madagascar - avec le premier service de liberté surveillée créé et mis en œuvre conjointement par le Ministère de la Justice et Grandir Dignement depuis Juillet 2014 - qu'au Niger - où Grandir Dignement, en partenariat avec l'Unicef, initie depuis Juillet 2017, le projet de « Placement Éducatif en Milieu Ouvert ».

Ces deux dispositifs à forte dimension socio-éducative, via notamment le soutien vers l'apprentissage et la scolarisation, permettent d'accompagner des jeunes en prise avec la justice et de les aider ainsi à dénouer eux-mêmes les mécanismes qui les ont amenés à enfreindre la loi. Ainsi, l'objectif tout au long du suivi est de distiller une à une toutes les raisons du passage à l'acte délictuel. Dans des États où la délinquance essaime dans la grande misère, l'insertion socioprofessionnelle est un gage pour une diminution de la récidive.



Madagascar

LIBERTE SURVEILLEE EN 2017

L'année 2016 avait connu une baisse du nombre de jeunes en liberté surveillée. La tendance s'est fortement inversée courant 2017 avec une capacité de suivi du service d'environ 40 jeunes accompagnés. Cette hausse s'explique en partie par la présentation officielle de la nouvelle loi 2016-018 par le Ministère de la Justice le 24 Janvier 2017 et du caractère désormais officiel de l'application de cette loi, qui privilégie la mesure alternative à la détention aux mesures de détention préventive.

EN 2017, 70 MESURES DE LIBERTE SURVEILLEE ONT ETE ORDONNEES EN FAVEUR DES MINEURS SUR LA JURIDICTION D'ANTANANARIVO

Cela permet de porter à 86 le nombre total de mineurs ayant été suivis en 2017 (16 mesures de liberté surveillée étaient déjà ordonnées au 1/01/2017).

Par ailleurs, un second service de liberté surveillée a été initié sur la région de Diego, et deux mesures de liberté surveillée ont été prononcées depuis son ouverture. Outre la liberté surveillée, l'application de la loi 2016-018 a permis la mise en œuvre du contrôle judiciaire, et en 2017, 8 contrôles judiciaires ont été ordonnés pour des mineurs.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS PRESUMES AUTEURS

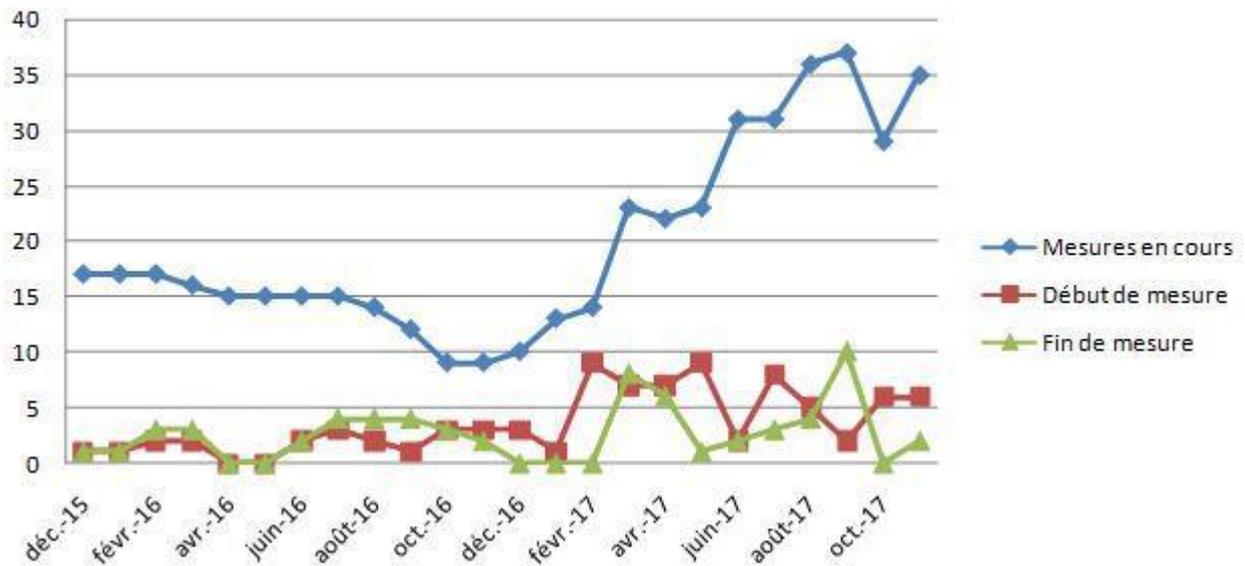
Ce service, lancé en juillet 2016, repose sur des assistantes sociales de deux Brigades des Mœurs et Protection des Mineurs d'Antananarivo. Le rôle de ce travail social est multiple : veiller au respect des droits des enfants, recevoir le jeune en entretien pour prendre connaissance et analyser sa situation tout en vulgarisant ses droits, faire le lien avec la famille ainsi que rédiger un rapport à l'intention du Juge des enfants sur l'opportunité d'une mesure alternative à la détention.



ENTRE JUILLET 2016 ET NOVEMBRE 2017, LES TRAVAILLEURS SOCIAUX AURONT MENE DES ENTRETIENS AVEC 793 MINEURS

Malheureusement, faute de soutien financier, ce service a pris fin en décembre 2017, et Grandir Dignement travaille actuellement à la reprise de ces activités par l'état.

Evolution MLS Janv 2016 - Dec 2017



Etat de la séparation carcérale - Mai 2017 -



■ Avec QM (50%) ■ Sans QM mais avec DM (30%) ■ Sans QM ni DM (17.50%) ■ Avec QM non utilisé (2.50%)

Niger

Depuis le lancement de la mesure de Placement Éducatif en Milieu Ouvert, Grandir Dignement a conduit plusieurs actions de renforcement des compétences et de sensibilisation. Fin 2017, une mesure a été prononcée par un juge des mineurs : Cela marque une avancée significative puisqu'elle représente la première mesure alternative à la détention prononcée en République du Niger.



Nombre de jeunes en détention (en simultanée) :

Maison Centrale Antanimora : **140 jeunes**

Maison Centrale Antsiranana : **30 jeunes**

Centre de rééducation de Mandrosoa : **85 jeunes**

Centre de rééducation de Joffreville : **12 jeunes**

Maison D'arrêt de Niamey : **94 jeunes**

Maison D'arrêt de Zinder : **27 jeunes**

388 jeunes

**accompagnés au
quotidien**

Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un suivi en milieu ouvert :

PEMO : **10 jeunes**

LS : **86 jeunes**

Accompagnement enfants en conflit avec la loi France : **15 jeunes**

111 jeunes suivis

**et encadrés en
milieu ouvert**



Actions en France



Grandir Dignement intervient depuis janvier 2016 auprès des mineurs en conflit avec la loi de la région Grand Est. Les activités de l'association, initialement développées à l'international, ont été adaptées au contexte français et aux besoins identifiés.

En 2017, Grandir Dignement a bénéficié d'un accompagnement de Lorraine Active. Roland Daval a pu nous soutenir à travers son expertise technique

LA JUSTICE DES MINEURS EN FRANCE

RETOUR AUX SOLUTIONS PRIVATIVES DE LIBERTE

Au niveau national et ce depuis quelques années, nous assistons à un retour aux solutions privatives de liberté pour les jeunes en conflit avec la loi, se traduisant dès lors par une augmentation du nombre mineurs incarcérés. En effet, le nombre de mineurs incarcérés a, au cours des deux premiers trimestres de l'année 2017, augmenté de 16,6 % alors que la population carcérale des majeurs n'a subi une augmentation que de 0,4 %. En l'espèce, 876 mineurs étaient incarcérés en France au 1 août 2017, dont les deux tiers au titre d'une détention préventive. Cette augmentation s'est également traduite au niveau local : en 2016, 36 mineurs ont été incarcérés au sein du quartier mineur de la maison d'arrêt de Metz Queuleu, mais ce nombre est passé à 41 en 2017.

UNE CITOYENNETE A PROMOUVOIR

Grandir Dignement a la conviction qu'il est urgent de donner une place aux jeunes, de leur permettre de mieux appréhender le monde qui les entoure, de leur offrir la possibilité d'être des citoyens engagés dans la construction d'un monde plus juste. L'accompagnement traditionnel (administratif, social, éducatif, logement...) ne peut faire l'impasse sur un accompagnement visant l'acquisition d'un regard conscient et critique de la réalité.

VULNERABILITE DES JEUNES MAJEURS

Grandir Dignement note une problématique récurrente en ce qui concerne les jeunes majeurs qu'elle suit. Ces enfants, qui étaient jusqu'à présent accompagnés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse et/ou par l'Aide Sociale à l'Enfance, se retrouvent une fois la majorité atteinte, sans aucun soutien. En rupture familiale et sociale, ne bénéficiant plus de logement - en raison de la fin du placement- , sans ressource financière - le RSA ne s'adressant qu'au plus de 25 Ans - et soumis à leurs obligations pénales, ces jeunes, sortis d'établissements pénitentiaire ou de structures de la Protection Judiciaire de la Jeunesse sont confrontés à de nombreuses difficultés obscurcissant leur chance d'insertion.

Fort de ces constats, les actions de Grandir Dignement en France s'articulent autour de trois axes : des interventions carcérales axées sur la solidarité et la citoyenneté, un dispositif de service civique pour les mineurs ayant été en conflit avec la loi, ainsi que des actions de sensibilisation et de formation.

INTERVENTIONS EN MILIEU CARCERAL

Grandir Dignement intervient au sein du quartier mineur de la Maison d'Arrêt de Metz, où les activités suivantes sont initiées :

- Animation d'ateliers autour de **questions de société** par une équipe de bénévoles et de service civique deux fois par semaine
- Intervention de « **Témoins-citoyens** » une fois par mois - témoignages et échanges avec des personnes engagées dans la société civile ou ayant un parcours significatif
- Conduite d'évènements à dimension **artistique** et **culturelle**: pièces de théâtre, court-métrage etc.

UNE EQUIPE DE BENEVOLE

Ces interventions reposent en partie sur un effectif de **bénévoles qui s'engagent librement** auprès des adolescents incarcérés. Une équipe d'intervenants composée de 12 bénévoles et de service civique et 9 réunions de coordination organisées afin d'assurer la pertinence des activités.

Suite à des entrées en seconde année de formation de travail social et du fait de stage long, les bénévoles ont depuis septembre 2017 **moins de disponibilités pour intervenir**. Par ailleurs, Grandir Dignement a fait face au départ de plusieurs bénévoles suite à la fin de leurs études et peine actuellement à en identifier de nouveaux.

REFUS D'INTERVENTION A EPINAL

Grandir Dignement a souhaité en 2017 **élargir ses interventions** au quartier mineur de la Maison d'Arrêt d'Épinal. Pour le moment ce projet n'a pu aboutir et l'association projette davantage d'élargir ses interventions sur Strasbourg pour 2018.

LES INTERVENTIONS BI-HEBDOMADAIRES

Activités artistiques

Ateliers d'écriture collaborative :
Notamment réalisation du livret
« temporal »

Création de cartes postales pour
les enfants hospitalisés

Origami

Jeux mimes/théâtre

Fabrication de bougies pour
l'Association Française des
Victimes du Terrorisme

Concours de dessin sur le thème
du racisme/discrimination

Activités citoyennes

THEMATIQUES

Sensibilisations au harcèlement
scolaire ;

Décryptage de l'information ;

Faits d'actualité;

Droits de l'Homme ;

Problématique du terrorisme ;

Préjugés et représentations sociale ;

Racisme et discrimination ;

Gouvernance et rôle de l'état :

TYPE D'OUTILS UTILISES

Jeux de société adaptés aux objectifs
visés

Ateliers-débat

Ciné-débats

Dessins

Activités d'éducation au développement et à la solidarité internationale

THEMATIQUES

Sensibilisation sur les inégalités de
développement, à la Justice des
mineurs, aux Droits de l'enfant et à la
solidarité internationale

Présentation des activités de Grandir
Dignement en faveur de la protection
des droits des enfants incarcérés

TYPE D'OUTILS UTILISES

Témoignages de volontaires ayant eu
une expérience à l'international

Visionnage de films/photos+ débats

Jeux de rôles

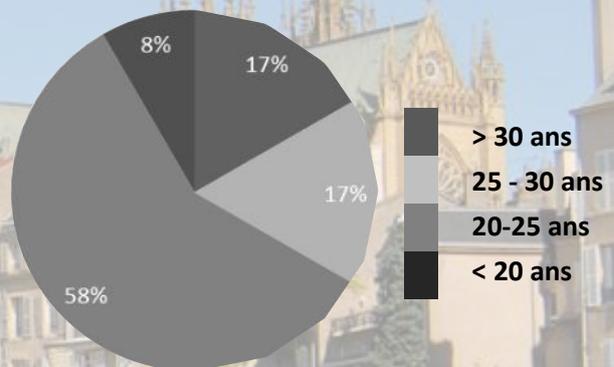
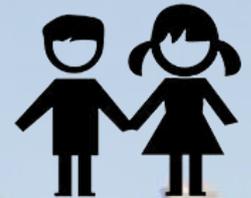
Cartes inversés

Théâtre (théâtre forum, mise en
situation..)

Découverte interactive des pays

PROFIL DES BENEVOLES INTERVENUS EN 2017

10 femmes
2 hommes



1 enseignant-maître de
conférence
9 étudiants
2 salariés



Date de fin de bénévolat :
8 bénévolats en cours
3 fin juin 2017
1 fin février 2017

CONFERENCE DU 18 JUILLET 2017

Grandir Dignement a organisé, en lien avec l'association 100 murs et l'Association Française des Victimes de Terrorisme, un temps d'échange intitulé : « Rencontre citoyenne : pour une jeunesse engagée ! ». Lors de cette conférence, Karim Mokhtari – de l'association 100 murs - et Yohana Brette – de l'AFVT – ont pu présenter leurs parcours de vie respectifs.



RENCONTRE CITOYENNE !

Plus d'infos : www.grandirdignement.org / Facebook : @grandirdignement

CONFÉRENCE-DÉBAT

LE 18 JUILLET

À 14H30

HÔTEL DE VILLE DE METZ

OUVERT À TOUS

GRATUIT

TÉMOIGNAGES ET ÉCHANGES RYTHMERONT CETTE RENCONTRE

SENSIBILISER LA JEUNESSE À LA CAUSE DES VICTIMES DU TERRORISME

REPRESENTATION DE LA PIECE DE THEATRE DE LA TROUPE DJIHAD

Le 13 novembre 2017, l'association Grandir Dignement, avec l'appui de l'Administration Pénitentiaire et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, a présenté la pièce « Jihad » aux détenus (hommes, femmes et mineurs) de la maison d'arrêt de Metz-Queuleu.

Depuis sa création, la pièce Jihad est devenue incontournable : vue par près de 300 000 spectateurs en Europe, et plus particulièrement en France et en Belgique, la pièce aborde avec humour et finesse la

problématique de la radicalisation en Europe.

Elle raconte l'histoire de trois jeunes Bruxellois, Ben, Reda et Ismaël, qui décident de partir faire le djihad en Syrie. Cette odyssée tragi-comique les mènera de Schaerbeek à Homs, en passant par Istanbul. Ils découvriront les raisons qui les ont chacun poussé à partir et devront faire face à une situation beaucoup moins idyllique que prévue.



LES TEMOINS CITOYENS DE 2017

David SELLIER, sportif professionnel handisport

Musculation et présentation de son parcours

Lucie COLLOT, aquarelliste

Découverte et pratique de l'aquarelle

Priscilla MOREAU, éducatrice IME

Sensibilisation au handicap et réponses aux masques faits à l'IME

Les Gars du Coin, artistes-chanteurs

Présentation de leurs compositions et Écriture de textes

Karim MOKHTARI (100 murs) et Yhoanna BRETTE (AFVT)

Intervention exceptionnelle sur le thème de l'engagement citoyen et la résilience face aux épreuves de la vie

YAKAFOKUS

Tournage d'un court métrage sur « une journée en détention »

Elise BUSSEER

Communication non violente

Zineh SHEDALAH

Immigrée syrienne qui a raconté son exil

La troupe Jihad

Représentation de la pièce de théâtre Jihad au sein de la maison d'arrêt.



En 2017, 92 interventions ont été réalisées

Nombre moyens de jeunes incarcérés à Metz
durant l'année 2017 : 8 jeunes

Nombre de jeunes concerné par les interventions
carcérales : 30 jeunes incarcérés à Metz et 15
placés au sein des établissements de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse. Soit 45 jeunes au total.

LE SERVICE CIVIQUE ADAPTE

Le service civique dit « adapté » est un projet qui s'adresse aux mineurs ayant été en conflit avec la loi. Ce dispositif repose d'une part sur un engagement dans une mission solidaire, et d'autre part, sur un objectif d'insertion professionnelle et sociale à l'issue du contrat. Concrètement, les jeunes, accompagnés à hauteur de 24 heures par semaine, ont :

Un accompagnement personnalisé

En terme de : situation administrative (démarches auprès des administrations : sécurité sociale, mutuelle, CAF, papiers d'identité...); logement (accès ou maintien dans un logement, recherche de logement..); santé (orientation vers des structures de soins, bilan santé, orientation suivi psychologique...); gestion de la vie quotidienne (apprentissage à la gestion d'un budget, tenue du logement); éducation (entretiens éducatifs, accès à des dispositifs de droit commun, ...).

Un accompagnement vers l'emploi

Périodes de mise en situation professionnelle (stages), lien avec Pôle Emploi et les missions locales, réflexion et construction d'un projet de formation et/ou professionnel.

Un engagement au sein de structures de l'ESS

Les jeunes sont en immersion au sein d'autres associations du secteur de la solidarité. Ils découvrent ainsi les neuf domaines de la solidarité et de la citoyenneté : Solidarité, Santé, Éducation pour tous, Culture et Loisirs, Sport, Environnement, Mémoire et Citoyenneté, Développement international, Action humanitaire et Intervention d'urgence.

Concrètement, Grandir Dignement identifie des associations et établit avec elles des partenariats. Les jeunes viennent ensuite apporter leur aide au sein de ces structures, éventuellement accompagnés en binôme par un accompagnateur.





UN PROJET INNOVANT

REINSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ET ENGAGEMENT CITOYEN

Il permet aux jeunes de s'investir dans un cadre d'engagement dans lequel ils pourront reprendre confiance en eux, développer leurs potentiels et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. C'est également une manière de lutter contre les risques de marginalisation et de récidive, puisque ce dispositif constitue un tremplin vers une insertion sociale et professionnelle. Par ailleurs, les jeunes sont en immersion au sein de structures de l'Économie Sociale et Solidaire.

PRISE EN COMPTE DE LA PERSONNE DANS SA GLOBALITE

Afin qu'une personne sortant d'établissement pénitentiaire puisse s'inscrire dans un dispositif d'insertion ou de formation, il convient de l'accompagner dans la résolution de ses difficultés qui sont souvent variées : logement, administratif, santé, ... L'accompagnement personnalisé permet d'identifier les besoins de chaque jeune et d'y répondre de manière appropriée.

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES PAR DES ACCOMPAGNATEURS EGALEMENT EN SERVICE CIVIQUE

Tant dans leurs démarches personnelles que sur les lieux d'immersion.

Cette démarche favorise ainsi la sensibilisation et l'implication de jeunes adultes bénéficiant d'une bonne insertion sociale sur les problématiques de discrimination, d'exclusion et de justice.

RENCONTRES AVEC LES ACTEURS ETATIQUES

Le service-civique adapté étant un dispositif expérimental, des échanges avec les principaux acteurs ont eu lieu : Administration pénitentiaire, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert, magistrats, Conseil départemental, centre de semi-liberté etc.

5 structures partenaires dans le cadre de l'accès au logement

Association ADALI HABITAT

Logement de transition

ARMEE DU SALUT

CHRS

Service d'Accueil et d'Orientation (SAO)

FJT Grand Sauvoy / FJT Les Abeilles

Grand Sauvoy

CHRS

10 associations partenaires dans le cadre de l'immersion associative des jeunes

Association DYNAMO

Entretien et restauration de vélos

Association EMMAÛS

Solidarité (récupération, valorisation, tri et vente)

EHPAD Saint - Remy

Accompagnement en Unité de Vie (UVP)

Association L'ORTIE

Découverte du monde végétal et de ses diverses utilisations au quotidien

Permaculture

Sensibilisation au respect de l'environnement et de l'humain au travers de la culture

Association sportive, Club de Savate

Animation sportive

Banque Alimentaire

Ramassage, tri et distribution

Association KHAMSAS

Solidarité internationale et animation de quartier

MJC

Animation

UNE DUREE D'ACCOMPAGNEMENT MOYENNE DE 16 MOIS.

Bien que les jeunes signent un contrat de service civique pour une durée de 12 mois, l'association constate que l'accompagnement s'étend en moyenne sur une période de 16 mois, cela car un certain nombre de démarches doit être accompli avant qu'une signature de contrat ne soit possible. Par ailleurs, en cas de nécessité, l'accompagnement peut également se poursuivre après le contrat.

ATELIER DE PERMACULTURE

Depuis Juillet 2017, Grandir Dignement initie à Nancy un jardin de permaculture, qui revêt différentes facettes :

Un lieu permettant de **mieux connaître** les jeunes lors de leur entrée au sein du dispositif du service civique adapté.

Un lieu de **remobilisation** lorsque les jeunes rencontrent des difficultés ou des ruptures au sein de leurs lieux d'immersion associatifs,

Un espace de **sensibilisation au développement durable**, au lien à la terre et à l'écologie.

ACCOMPAGNEMENT DE MINEURS AYANT ETE EN CONFLIT AVEC LA LOI, INDEPENDAMMENT DU SERVICE-CIVIQUE ADAPTE

Il est important de signaler la différence entre le nombre de jeunes accompagnés et le nombre de jeunes ayant signés un service civique. Cette différence s'explique par plusieurs raisons :

- Certains mineurs/jeunes majeurs sous main de justice ne **disposent pas des éléments nécessaires à la signature d'un contrat de service-civique** (absence de papier d'identité, de titre de séjour, etc.). Dans cette situation, Grandir Dignement accompagne le jeune jusqu'à l'obtention desdits documents puis le jeune peut intégrer le service civique.

- Suite à l'accompagnement mis en œuvre par Grandir Dignement, il s'avère que certains **jeunes s'orientent plutôt vers une reprise d'étude ou un emploi**. Dans ce cas, l'association accompagne le projet du jeune même

si celui-ci ne signe pas de service-civique.

- Enfin, parmi eux, certains sont **interpellés** pour des faits anciens puis placés ou incarcérés.



En 2017, 9 jeunes sortants d'établissements pénitentiaires ou en semi-liberté, ont été accompagnés sans que ce suivi n'aboutisse à la signature d'un contrat de service civique.

En 2017, 6 jeunes ont intégré le dispositif de service-civique adapté



PLAIDOYER ET SENSIBILISATION

Grandir Dignement initie des activités d'éducation au développement, à la citoyenneté et à la solidarité internationale, avec une attention spécifique accordée à un public généralement en marge de ces initiatives : Les mineurs et jeunes majeurs en prise avec la justice.

L'association intervient au sein de services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), d'établissements pénitentiaires, de structures habilitées PJJ et auprès de jeunes majeurs ou mineurs sortant de structures pénitentiaires. De manière plus occasionnelle, l'association intervient également au

sein d'établissement social (CHRS) et médico-social (IME, ITEP).

L'association réalise également des interventions et des formations auprès de professionnels du secteur afin de les sensibiliser aux problématiques de privation de liberté, de Droits de l'enfant et de l'insertion des enfants en conflit avec la loi.

Enfin, Grandir Dignement organise et/ou participe à des événements de sensibilisation à destination du grand public et de la jeunesse, avec un focus spécifique sur les questions relatives à la justice des mineurs.

Accréditation Jeunesse et Sport

Grandir Dignement dispose désormais d'un agrément Jeunesse et Sport, ce qui lui facilite la mise en place d'activités relatives à la sensibilisation de la jeunesse

Sensibilisation au sein d'école de travail social

Depuis octobre 2016, Grandir Dignement a effectué 4 interventions au sein de l'école de travail social de Metz. Les thématiques étaient relatives à la Justice des mineurs, au Droit Humanitaire et à l'engagement.

Formations civique et citoyenne

En France, les personnes en service civique ont l'obligation de participer à une formation civique et citoyenne composée notamment d'un ou plusieurs modules ayant pour objectif de les sensibiliser aux enjeux de la citoyenneté et de leur transmettre les valeurs citoyennes du dispositif. Dans ce cadre, Grandir Dignement a effectué en 2017 10 journées de formation à destination de groupes composés de 6 à 12 jeunes en service civique (16/25 ans).

Les deux thématiques d'interventions de l'association sont d'une part, la justice pénale des mineurs et d'autre part, les inégalités de développement et la solidarité internationale.

Témoignages et sensibilisation à l'engagement solidaire auprès des mineurs en conflit avec la loi

5 établissements de la PJJ ont participé à des modules de sensibilisation aux inégalités de développement et à la solidarité : Le Foyer de Seichamps du REM, l'Unité éducative d'hébergement collectif (UDHC) et le Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert et d'Insertion (STEMOI) du département du 57, le Centre éducatif renforcé (CER) de Pommerieux, ainsi que l'établissement de placement éducatif et d'insertion (EPEI) de Nancy.

Ces modules ont été réalisés par 2 anciens volontaires et l'équipe de Grandir Dignement. Sur chacun des 5 établissements PJJ, nous avons réalisé entre 2 et 3 interventions de 2 heures.

CONFERENCE « RENCONTRE CITOYENNE : POUR UNE JEUNESSE ENGAGEE! »

Suite à ces interventions, Grandir Dignement a organisé, en lien avec l'association 100 murs et l'Association Française des Victimes de Terrorisme, une conférence. Karim Mokhtari et Yohanna Brette ont présenté leurs parcours de vie et, à l'issue de ces témoignages, des jeunes ont lu une correspondance épistolaire entre un jeune incarcéré en France et un autre incarcéré à Madagascar. Le public, composé principalement d'éducateurs et de jeunes suivis par la PJJ, a assisté à cette lecture.

ÉCHANGES ENTRE LES JEUNES EN DETENTION

Dans le cadre de l'initiative FAIVE (Forum des Acteurs et des Initiatives de Valorisation des Engagements), des échanges ont eu lieu entre des jeunes incarcérés des trois pays d'intervention de Grandir Dignement. Ces échanges et les diverses activités relatives à l'initiative FAIVE sont retracés dans un livret de capitalisation (cf. annexe).

ÉTUDE ET CONCEPTUALISATION D'UN PROJET DE JUSTICE RESTAURATIVE

La justice restaurative est un modèle complémentaire à la justice pénale traditionnelle, qui inclut la victime et l'auteur d'un fait, mais également la communauté. Dès lors, le processus de justice restaurative instaure un espace de discussion où les trois acteurs peuvent échanger sur l'acte, ses conséquences et leurs ressentis.

Cette démarche permet à l'auteur de se responsabiliser et les études démontrent un impact social fort, à savoir une baisse de la récidive. En 2017, l'équipe a pu entreprendre des actions de formations et de rencontres afin de définir un projet de Justice Restaurative :



Septembre 2017, Liège (Belgique)

Rencontre avec l'association ARPEGE qui dispose d'un service de justice restaurative.

Découverte de la mise en œuvre de mesures de justice restaurative

Novembre 2017, Lyon

Colloque sur la Justice Restaurative.

Retours d'expériences, philosophie, acteurs et sens de la justice restaurative.

Novembre et Décembre 2017

18ème journée de valorisation de la recherche à l'École Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Retours d'expériences novatrices de justice restaurative auprès de mineurs en France.

Décembre 2017

Rencontre avec l'association GACEP qui dispose d'un service de justice restaurative.

Découverte de la mise en œuvre de mesures de justice restaurative.

Janvier

Clôture du concours artistique organisé dans le cadre du XVI Sommet de la Francophonie.

Circulaire d'application des dispositions de la loi 2016-018 relative à la Justice des mineurs à Madagascar.

Février

En partenariat avec l'ONG Graines de Bitume, 20 jeunes incarcérés ont pu sortir et participer à la conférence sur les métiers du bâtiment. (Madagascar)

Établissement Pénitentiaire pour Mineurs de Meyzieu : présentation de l'association et intervention sur le thème de la citoyenneté et de la solidarité internationale.

Mars

Ateliers d'expression artistique en lien avec IZAO à la Maison Centrale de Diego. Les photos et œuvres réalisées pendant le projet ont donné lieu à une projection publique suivie d'échanges à l'Alliance française de Diego (Madagascar).

Mission du Siège (Hélène et David Muller) à Madagascar du 30/03 au 20/04

Adhésion de Grandir Dignement au réseau Don Bosco Action Sociale.

Une jeune fille intègre le dispositif de service civique adapté ! Elle s'engage rapidement au sein d'une maison de retraite.

Avril

Inauguration d'un espace bibliothèque. Projet commun avec Prisonniers Sans Frontières. (Niamey, Niger)

Formation au Secourisme à la Maison Centrale de Diego (Madagascar)

Mai

Activités d'éducation au développement et à la solidarité internationale au sein de 5 structures de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Juin

Signature officielle du projet de placement éducatif en milieu ouvert en alternative à la détention. (Niger)

Célébration de la journée mondiale de l'Enfant africain au quartier mineur de Niamey (Niger)

1ère mesure de liberté surveillée prononcée sur la région DIANA (Madagascar)



Juillet

Accueil de Karim Mokhtari et de Yohanna Brette à Metz pour une journée dédiée à la mobilisation de la jeunesse dans des actions solidaires. Au programme : intervention auprès des jeunes incarcérés à Metz Queleu, rencontre et déjeuné avec les jeunes de l'EPE de Metz, conférence en présence d'une centaine de jeunes en prise avec la justice et de leurs éducateurs à l'Hôtel de Ville de Metz, lecture de correspondances entre jeunes en détention du Niger, de Madagascar et de France.

Août

Spectacle à la Maison Centrale Antanimora organisé par l'ONG Zara Aina (Madagascar)

Lancement du jardin de permaculture. (France)

Septembre

Ateliers cinémas menés à la Maison Centrale Antanimora. Projection d'un court-métrage réalisé par les jeunes. (Madagascar)

Soirée Solidaire en soutien à Grandir Dignement à Grosbliederstroff – 5ème édition ! (France)

Octobre

Lancement de la formation maraîchage en partenariat avec Prisonniers Sans Frontières et le Lion's Club (Niame-Niger).

Rencontre avec Madame la Ministre de la Justice. Grandir Dignement a présenté le « manuel de capitalisation de bonnes pratiques – prise en charge des mineurs en détention »

Novembre

Activités manuelles autour du recyclage entre septembre et décembre 2017 à la Maison Centrale Antanimora (Madagascar)

La Pièce « Jihad » est présentée aux personnes détenues de la maison d'arrêt de Metz-Queuleu. La pièce aborde avec humour et finesse la problématique de la radicalisation en Europe

Journée Nationale des Prisons : Grandir Dignement sensibilise le grand public à la Justice des mineurs et à la Justice Restaurative dans le cadre de la conférence organisée par le Groupe Local de Concertation Prison à l'Hôtel de Ville de Metz.

Décembre

Fêtes de fin d'années dans l'ensemble des établissements pénitentiaires.

1 ère ordonnance de Placement Educatif en Milieu Ouvert prononcée pour la première fois au Niger.

Visite des représentants du Siège de Grandir Dignement au Niger

RAPPORT FINANCIER DE 2017

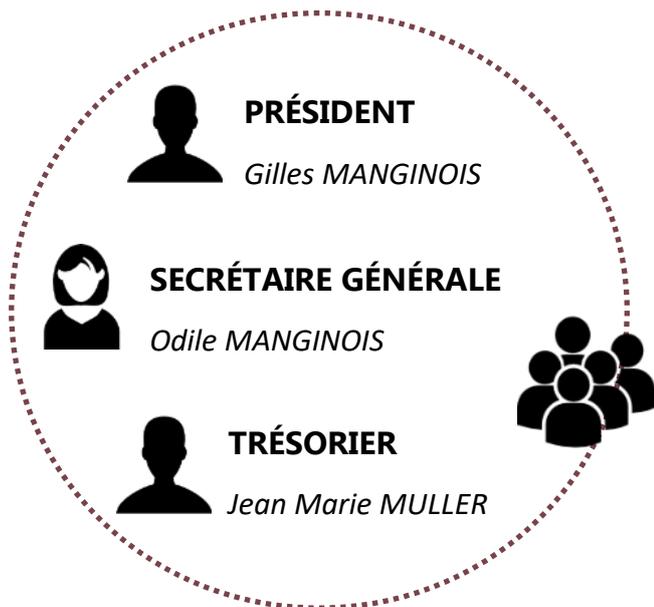
COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

CHARGES	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats sous traitance d'activités (604)	32 160	9 791	Production vendue (dont formations)	14 618	3 115
Fournitures d'activités (605)	33 730	48 868	Subventions d'exploitation		
Fournitures consommées (606)	12 813	14 979	Fondation de France	20 000	
Charges externes (61)	34 225	22 752	Fondation Macif	20 000	
Autres charges externes (62)	98 192	62 179	Fipd	7 000	
Impôts, taxes et versements assimilés	119	680	Unicef	47 570	21 179
Rémunération FRANCE.	49 203	28 442	Ambassade de France	29 856	21 098
Rémunération AFRIQUE	68 293		Union Européenne	147 198	206 700
Indemnités VSI	50 652	97 862	Agir Sa Vie	15 000	
Charges sociales FRANCE.	10 342	3 221	Institut Massalina	12 000	
Charges sociales AFRIQUE	16 464	9 211	Fondation Air France	13 839	
			Subvention diverses	21 419	23 686
Dotations aux amortissements	4 261	4 005	Autres produits		
Autres charges	7		Dons et Adhésions	32 630	22 854
Charges financières	85	140	Produits divers Gestion Courante	3 909	477
TOTAL (I)	410 546	302 129	Produits financiers	146	1 782
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	8 453	18 192	Trasfert charges exploitation (Emploi aidés)	34 527	23 205
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	418 999	320 321	TOTAL (I)	419 712	324 097
BENEFICE OU PERTE	3 912	4 181	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	3 199	405
TOTAL GENERAL	422 911	324 502	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	422 911	324 502
			TOTAL GENERAL	422 911	324 502

BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N			N-1 Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net				
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	23 053	
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles	17 617	9 157	8 460	10 235	- Réserve légale		
Immobilisations financières	1 203		1 203	680	- Réserves réglementées		
TOTAL I	18 820	9 157	9 663	10 915	- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau		18 872
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 912	4 181
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL I	26 965	23 053
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres	106 059		106 059	4 931	Emprunts et dettes assimilées	20 260	
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	18 280		18 280	65 201	Fournisseurs et comptes rattachés	4 455	90
Caisse	1 536		1 536	655	Autres	83 859	8 091
TOTAL II	125 874		125 874	70 787	TOTAL III	108 573	8 181
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)		50 468
TOTAL GENERAL (I+II+III)	144 694	9 157	135 537	81 703	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	135 537	81 703

NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Membres du Conseil d'Administration

Pierre ETIENNE GIRANDIERE, Jean Jacques HAUCK, Marie Claire SCHMITT, Marie Claude MALICK, Elisa RIEU, Didier RANCE, Fabrice ANTONY, Sahariane EL HARIOULI, Mathilde MILETE, Adeline BREINLEN

NOS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS





«**Tout enfant** privé de liberté
doit être traité avec **l'humanité**
et **avec le respect**
dû à la dignité humaine,
et d'une manière tenant compte
des besoins des personnes de son âge. »

Article 37 de la Convention Internationale
relative aux Droits de l'Enfant

A man wearing a dark beanie and a green jumpsuit with a logo on the back is watering a row of small green plants in a field. He is holding a blue watering can. In the background, there are traditional brick buildings with thatched roofs under a blue sky with light clouds. A semi-transparent dark red box is overlaid on the image, containing the text 'ANNEXES'.

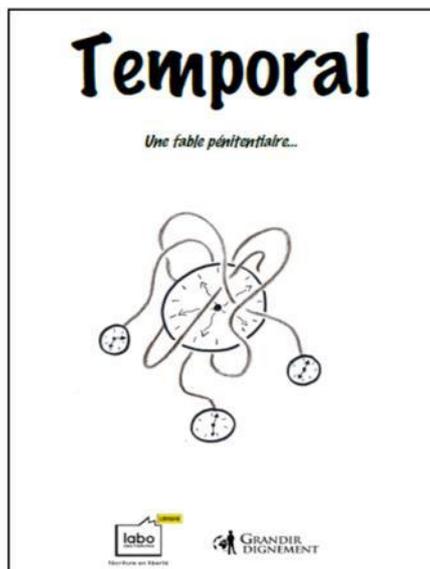
ANNEXES

TABLE DES MATIERES

FAIVE

- 1. Temporal, une fable pénitentiaire**
- 2. De Madagascar, au Niger, via la France : correspondance de jeunes en détention**
- 3. Témoignages de volontaires**





TEMPORAL, UNE FABLE PENITENTIAIRE

En octobre et novembre 2016, Grandir Dignement, en partenariat avec l'association le Labo des Histoires et l'auteur Romain Ravenel, a eu le plaisir de réaliser un projet d'écriture au sein du quartier mineur de la maison d'arrêt de Metz-Queuleu. Ce projet a permis aux jeunes détenus de participer au XVI^e Sommet de la francophonie à Antananarivo à travers leurs plumes.

Il était une fois, dans un monde proche du nôtre, plusieurs jeunes gens qui avaient joué de malchance. Comme tous ceux qui jouent avec le feu, il faut en payer le prix et c'est ainsi que le système choisit la punition la plus appropriée pour qu'ils rentrent dans le rang. Le récit, dont voici un extrait, raconte l'aventure d'Elias, un jeune incarcéré :

Devant lui se dressent deux énormes portes blanches qui s'ouvrent lentement. Le vent s'arrête, tout le monde s'engouffre dans l'entrée. Les portes se referment, il n'est plus possible de faire marche arrière. C'est l'heure de la première fouille et du premier contact avec l'autorité.

Elias entend le cri strident de la sonnette pour la promenade. Chaque détenu sort de sa cellule, en file indienne. Ils marchent d'un pas lent vers la sortie. À travers les barreaux, Elias regarde le soleil, fixe, il n'a pas bougé, sa lumière est intense et presque aveuglante. Les grilles s'ouvrent sur une large cour remplie de sable. La lumière est intense et se reflète sur les grands murs blancs qui entourent cet espace. Au centre, se trouve une immense horloge dont on entend le bruit des rouages. Elle est étrange et tortueuse et si l'on s'approche de trop près on ressent la chaleur dégagée par le bois.

Elias finit son plat et remonte dans sa cellule. Une

heure, peut être deux s'écoulent quand soudain, une longue silhouette filiforme se trouve au bout du couloir. C'est une forme sombre. La chose se déplace rapidement et semble flotter dans les airs. Elle ne fait aucun bruit et s'appuie sur les barreaux des cellules tout en reluquant les détenus. Tout à coup, Elias entend des cris mélangés au son d'un tic-tac d'une pendule qui aurait perdu son rythme.

C'est un prisonnier qui hurle, il est victime de quelque chose mais Elias ignore la nature de l'agression.



Dessins réalisés par les jeunes incarcérés et Romain Ravenel, intervenant bénévole.

Le lendemain – ou peut-être pas – Elias cherche désespérément son voisin pour lui soutirer quelques informations. Durant la promenade il le cherche du regard et le trouve. Le détenu semble paniqué, Elias se met derrière lui et parle à voix basse.

« Temporal », ça te dit quelque chose ? C'est une légende chez les prisonniers. Il y a très longtemps, une juge ne pouvait plus supporter les petites peines pour nous les jeunes. Elle passa un pacte avec un démon qui lui offrit une pendule capable de rajeunir quiconque s'en trouve proche. Elle même se rajeunit. Depuis, nous la surnommons Temporal. Elle déambule la nuit dans les couloirs des prisonniers pour allonger leur peine. Elle empêche toute croissance, tout développement, toute fin et nous y sommes soumis. Nous ne pourrons jamais payer notre dette.» «Est-ce que quelqu'un a déjà essayé d'affronter cette horreur ?» «Oui, une seule personne : El Toro. C'est lui

qui contrôle le quartier mineur mais ce sera difficile de l'approcher.» Songeur et craintif, notre héros réfléchit à son approche pour parler à El Toro



DE MADAGASCAR AU NIGER, VIA LA FRANCE : CORRESPONDANCES DE JEUNES EN DÉTENTION

Les jeunes des différents pays dans lesquels Grandir Dignement mène des activités échangent sur des questions en lien avec leur quotidien. Il s'agit de simples mots empreints de leurs vécus, leurs sensibilités, leurs occupations, leurs environnements et surtout leurs attentes. La correspondance est un moyen permettant à ces jeunes de voir, au-delà des murs de la prison, un autre monde qui les attend et qui peut et veut croire en eux.

Les mineurs de la prison de Metz-Queuleu ont par ces échanges pris conscience qu'ils avaient des conditions d'emprisonnement plus avantageuses que ceux détenus à Madagascar ou au Niger. Cette correspondance les a sensibilisés à l'inégalité de la détention selon les pays. De leur côté, les jeunes de Madagascar et du Niger entrevoient que, quel que soit le pays, quels que soient les conditions économiques, l'incarcération demeure une situation pénible et peu axée sur la réinsertion.

DU NIGER À MADAGASCAR

M. (15 ans)

Que la paix soit avec vous ! J'espère que vous êtes en parfait état de santé.

Tout d'abord je m'appelle M., je suis un jeune garçon âgé de 15 ans. Je voudrais dire à mes amis de Madagascar que la vie en prison n'est pas une bonne chose et c'est pour cela qu'il faut éviter ce qui est interdit dans la ville. Écoutes, je vais te parler de mon village, mon village s'appelle Droum.

A Droum, il y a des arbres jolis, il y a aussi de l'eau, il y a plein d'autres choses très jolies. Nous aussi en prison on nous apprend des métiers comme la couture, la mécanique moto et aussi l'alphabétisation avec Grandir Dignement. Merci beaucoup !

DE FRANCE À MADAGASCAR

Y. (17 ans), quartier mineur de la maison d'arrêt de Metz-Queuleu

Bonjour je m'appelle Y, je suis français d'origine algérienne, j'ai 17 ans. J'habite à Metz, au Nord de la France. Metz est une ville joyeuse mais y'a pas la mer. Grandir Dignement est avec nous tous les lundis et mercredis de 14h à 15h30. Le matin on se lève on prend notre douche à 7h45 puis on va à l'école de 8h15 à 9h45 et de 10h15 à 11h30 du lundi au vendredi. Puis on est en cellule jusque 14h. L'après-midi, on a des activités puis on a promenade de 15h30 à 16h30. A 16h30, on réintègre notre cellule jusqu'au lendemain matin.

On a aussi un imam qui peut venir nous voir. Nous avons la télévision. Les affaires les plus courantes en France chez les mineurs sont le trafic de drogue et le vol. La France est un bon pays. Comment ça se passe à Madagascar mon prale (NDLR : mon frère) ?



TEMOIGNAGES DE VOLONTAIRES



Emmanuel Lareigne 23 ans, volontaire, Madagascar

Une fois mon diplôme obtenu, j'ai décidé de rejoindre Grandir Dignement à Diego Suarez. Dans le cadre de cette année, j'ai participé au projet FAIVE et ai été impressionné que les jeunes de Diego conseillent aux jeunes d'Antananarivo, de Metz ou bien du Niger qui sont leurs destinataires de bien se comporter une fois qu'ils sortent de prison. Dans plusieurs de leurs lettres, les jeunes de Diego parlent de leurs situations carcérales et évoquent leurs avenir ou leurs rêves. Comme si l'écriture et le fait qu'il y ait un destinataire les aident à réfléchir sur leurs situations.

Ce qu'ils aiment par-dessus tout c'est illustrer leurs propos par des photos. Je me souviens d'une fois où les jeunes de Antananarivo avaient envoyé des photos d'eux en train de faire du football. Ils n'arrêtaient pas de regarder ces photos. Ils attendent leurs réponses avec impatience. Je les accompagnai à écrire ces lettres, j'essayais le plus possible de ne pas les orienter sur ce qu'ils devaient écrire mais parfois je leur posais des questions afin de les aider. Je pense qu'ils tenaient à écrire ces lettres et que ça leur faisait beaucoup plus de bien qu'on ne peut le croire.



Aurore Rapicault 22 ans, service civique, France

Pendant ma recherche d'alternance j'ai découvert l'association Grandir Dignement. Les personnes qu'elle accompagnait, les valeurs qu'elle véhiculait m'ont tout de suite attiré : faire en sorte que chaque enfant puisse grandir dignement, quels que soient son passé ou l'acte commis.

Au cours de mon année de service civique j'ai eu la chance de pouvoir intervenir au quartier mineur de Metz-Queuleu. Au cours de ces interventions, j'ai découvert des jeunes qui souhaitent avoir du contact avec l'extérieur, ils apprécient qu'on les écoute, qu'on leur demande leurs avis. A chaque fois, il fallait rechercher de nouvelles activités, essayer de se mettre à leur place pour savoir si ça leur plairait. Cette expérience a été très enrichissante, l'association m'a permis de mieux comprendre et aider au mieux les jeunes en conflit avec la loi.



Maxime Gossin 25 ans, service civique, France

J'ai effectué une mission de volontariat civique au sein de l'association Grandir Dignement. Cette expérience m'a permis d'apprendre beaucoup à la fois sur les autres et également sur moi-même. Les missions qui m'ont été confiées sont diverses, j'ai animé des activités en prison, des formations à des étudiants et j'ai défendu à travers un plaidoyer une cause aussi nécessaire que juste : faire respecter la dignité humaine en toutes circonstances.

J'ai donc pu apprendre et transmettre, j'ai appris la réalité d'un univers souvent méconnu, celui de la prison. Un univers qui peut être difficile, parfois injuste, souvent révoltant et qui ne laisse jamais indifférent. Il m'a donc été permis de transmettre cet apprentissage hors des murs de la prison et de faire connaître à d'autres cette réalité. Finalement, être volontaire au sein de Grandir Dignement c'est avant tout rejoindre une équipe qui partage une valeur, celle de l'engagement. Car s'engager c'est grandir.

« LES MURS DE LA PRISON NE DOIVENT PAS ÊTRE UN
REMPART AU RESPECT DE LA DIGNITÉ HUMAINE »

Kevin MONIER, juriste à Grandir Dignement



GRANDIR DIGNEMENT

ASSOCIATION LOI DE 1901 | NON-PROFIT ORGANIZATION

CONTACTEZ-NOUS

09 83 85 36 41

contact@grandirdignement.org

RETROUVEZ-NOUS

www.grandirdignement.org

